

grès a-t-il été unanimement d'avis de convoquer une nouvelle Assemblée des Praticiens en Juin 1908.

La ville de Lille a été choisie comme siège du second Congrès parce que c'est de là qu'était parti le mouvement de protestation dont est né le premier Congrès. Sa situation géographique lui permettra d'offrir aux Congressistes, dans des conditions très avantageuses, une visite à Bruxelles et à Londres, avec réception par le corps médical de ces deux capitales.

Les questions qui seront discutées au Congrès sont de première importance. Nous donnerons plus tard la liste des rapports et le nom, mais disons, dès aujourd'hui, que les deux questions principales soumises aux Congressistes seront ; *la Réforme des études médicales et le libre choix.*

Nous croyons qu'aucun des Médecins de France ne peut se désintéresser de ces importantes discussions et c'est pourquoi nous les engageons tous à envoyer leur adhésion au Congrès.

Nous publierons bientôt le règlement du Congrès, mais nous pouvons annoncer déjà que la cotisation des adhérents au Congrès est de *5 francs*, donnant droit à tous les avantages ordinaires : rapports, compte-rendus, voyage à demi-tarif, etc. etc. Les parents accompagnant les Congressistes et ayant versé une cotisation de cinq francs jouiront des avantages matériels accordés aux Congressistes.

Les groupements professionnels *qui voteront une subvention pour le Congrès* pourront se faire représenter par des *délégués* qui, eux, devront *avoir adhéré* au Congrès et payé la cotisation de 5 francs, mais qui auront droit, en cas de vote par bulletin, *à autant de voix* que le groupement qui les a *délégués* compte *de membres*.

Adresser les adhésions et toutes les demandes de renseignements, à M. le Docteur AUBERT, Secrétaire général, 5, rue Tréiers, à Lille, et les cotisations et subventions, à M. le Docteur DEROY, Trésorier, 222, rue Léon Gambetta, Lille.